

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

Cours de musique de la Commune de Mertzig



GEMENG MÄERZEG

**Enseignement musical
Division inférieure**

Année scolaire 2020/2021

Cours de musique, correspondant à l'enseignement musical de la division inférieure (jusqu'au diplôme de la 1ère mention) telle qu'elle est définie par la loi du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, destinés aux enfants et adultes de la commune de Mertzig.

Les cours sont offerts en collaboration avec la Fanfare de Mertzig.

DETAILS DES COURS

FORMATION MUSICALE (solfège)	<ul style="list-style-type: none"> - Éveil musical – 2^e année (1h / semaine) : Lundi 16h15-17h15 - Éveil musical – 3^e année (1h / semaine) : Lundi 17h15-18h15 - 1^{ère} année (1h / semaine) : Jeudi 16h00 à 17h00 - 2^e année (1h30 / semaine) : Jeudi 17h00 à 18h30 - 3^e année (2h / semaine) : Samedi 8h30 à 10h30 - 4^e année (2h / semaine) : Samedi 10h30 à 12h30
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> - Éveil musical – 2^e année (cycle 1.2 de l'Ecole Fondamental) - Éveil musical – 3^e année (cycle 2.1 de l'Ecole Fondamental) - 1^{ère} année: à partir du cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale -Un minimum de 3 élèves par classe est requis
Note	- La fréquentation des cours de solfège jusqu'à la 4 ^e année (1 ^{ère} mention) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.
FORMATION INSTRUMENTALE Cours de 20 à 30 min / semaine (avancés: 45 à 60 min / semaine)	<ul style="list-style-type: none"> - Bois : flûte traversière, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton) - Cuivres : trompette/bugle/cornet, cor en fa, cor / alto mib, baryton, tuba, trombone, bass mib/sib - percussion, drum set
Conditions d'admission	<ul style="list-style-type: none"> - avoir accompli les 2 ans d'éveil musical ou 1 année de solfège ou exceptionnellement sur recommandation du chargé de cours/test d'admission. - adultes : avoir accompli 1 année de solfège ou exceptionnellement sur recommandation de la direction de l'Ecole. - drum set: après le diplôme du 1er cycle en percussion
FORMATION D'ENSEMBLE	- Ensemble instrumental (1h / semaine) => Lundi 17h30 à 18h30
Condition d'admission	- Avoir passé avec succès la 1 ^{ère} année d'études à l'instrument

LIEUX ET HORAIRES DES COURS

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les chargés de cours avant la rentrée scolaire.

La rentrée scolaire a lieu mardi, le 15 septembre 2020.

FRAIS D'INSCRIPTION

Cours collectifs (solfège) : 120 € par élève et par année

Cours individuels (instrument) : 220 € par élève et par année

Réduction pour famille nombreuse : 50% réduction à partir de la 2^e personne inscrite sur la taxe ordinaire

Taxes d'inscription sociales :

Cours collectif : 25 € (*) / Cours individuel : 50 € (*)

(*) les taxes d'inscription sociales s'appliquent aux familles habitant la commune de Mertzig, et qui bénéficient de l'allocation de vie chère.

Une facture relative aux frais d'inscription sera envoyée aux parents après le délai d'inscription par la recette communale. Les taxes sont à payer avant le commencement des cours.

Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site:

<https://www.ugda.lu/fr/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

RENSEIGNEMENTS

Monsieur FREYMANN Norbert
Responsable local
12 rue du Moulin
L-9167 Mertzig
Tél.: 26 88 03 30 / 691 83 81 08

Commune de Mertzig
22 Rue Principale
L-9168 Mertzig
Tél. 83 82 44 1

Fiche d'inscription 2020/2021

Cours de musique de la Commune Mertzig

Les formulaires d'inscriptions sont à adresser pour le 1^{er} juillet 2020 au plus tard à :

Cours de musique de la Commune de Mertzig
22 Rue Principale
L-9168 Mertzig
Tél. 83 82 44 1

La fiche est à remplir également par les anciens élèves!

Nom et prénom de l'élève											
Lieu et date de naissance											
Matricule national											

<i>Le (la) soussigné(e)</i>	
Nom et prénom (parents/tuteurs)	
Rue et numéro	
Code postal et localité	
Téléphone et/ou GSM	
E-Mail	
désire inscrire mon fils <input type="checkbox"/>	ma fille <input type="checkbox"/>
désire s'inscrire <input type="checkbox"/>	ancien élève <input type="checkbox"/>
	nouvel élève <input type="checkbox"/>

aux cours de musique suivants

Éveil musical	2 ^e année à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>	3 ^e année à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>
	Formation musicale (solfège)	1 ^{ère} année à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>
	2 ^e année <input type="checkbox"/>	3 ^e année <input type="checkbox"/>
	4 ^e année <input type="checkbox"/>	
Formation instrumentale	Instrument :	
Formation d'ensemble	Ensemble instrumental <input type="checkbox"/>	Instrument :

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

Ecole / Conservatoire

Années d'études	Éveil musical (Initiation à la musique):	
	Solfège:	
	Instrument (préciser):	
Remarque éventuelle		
Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/ concerts...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

L'Ecole de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos ou bien de filmer pendant les activités et cours organisés par l'École de musique de l'UGDA et d'utiliser ce matériel audiovisuel dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. Ne seront prises que des images de groupes. Les images prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Au cours d'une même année, un élève ne peut s'inscrire simultanément, dans un ou plusieurs établissements, dans une même branche (extrait du règlement grand-ducal du 10 avril 2020).

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription, des droits d'inscription (non remboursables), mentionnés dans la présente publication, et les approuve.

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

Date limite des inscriptions : Mercredi, 1^{er} juillet 2020

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.